

Les brevets de l'Ordre de la Libération



1- Brevet du modèle définitif décerné à Dwight Eisenhower © Musée de l'Ordre de la Libération (MOL)

Genèse

Dans les archives consultées au musée de l'Ordre de la Libération, il n'a pas été trouvé de référence concernant la fabrication d'un brevet pour la croix de la Libération. De plus, dans les textes qui régissent l'Ordre de la Libération, comme dans ceux qui traitent de l'insigne, il n'est jamais fait état d'un brevet attestant du droit de port.

Un brevet a pourtant bien été attribué entre 1943 et 1947 (deux modèles), puis en 1965 et 1966.

Toutefois, contrairement à ce que chacun pourrait avoir en tête lorsque l'on parle de l'attribution d'une croix appartenant à un ordre, il est intéressant de noter que tous les Compagnons n'ont pas reçu de brevet, avant celui délivré en 1965. Ainsi, lors d'un entretien de l'auteur avec Jean Tranape en 2008, ce dernier déclara qu'il n'en avait pas reçu lors de sa nomination par le décret du 20 novembre 1944, ni après. Il avait alors lui-même demandé à la Chancellerie de l'Ordre de la Libération un extrait de la citation qui lui avait permis d'obtenir la croix de la Libération ; le brevet définitif lui ayant été adressé un vingtaine d'années après.

Comme cela est indiqué sur la lettre qui accompagnait le brevet définitif lorsqu'il était envoyé en recommandé dans un tube, il s'agit du document officiel qui authentifie le titre de Compagnon de la Libération, celui-ci ayant un côté héraldique et artistique.

Extrait de décret

Les premiers documents officiels qui attestent de l'attribution de la croix de la Libération apparaissent au premier semestre 1942. Le premier connu correspond au décret du 23 juin 1941. Ces extraits de décret semblent être imprimés au Levant et sont signés à Beyrouth entre octobre 1942 et 1943.

Selon les éléments recueillis dans les dossiers des Compagnons de la Libération consultés dans les archives du musée, il apparaît que les extraits semblent avoir été rédigés pour les Compagnons nommés avant 1943 et présents au sein de la 1^{re} BFL (13^e DBLE, BIMP, BM2, etc.).

L'extrait de décret a la forme d'une feuille composée de deux pages, de format 22 cm par 32 cm. Le recto est imprimé et le verso est vierge. Il est généralement signé par le général de division Humblot, commandant supérieur des troupes du Levant à Beyrouth. Cette signature est surchargée d'un tampon circulaire à l'encre bleue foncée « FORCES FRANÇAISES LIBRES AU LEVANT ».

Dans la partie inférieure, deux références datées sont identifiables :

- Sur la droite est écrite la date du décret et le lieu de signature de celui-ci par le général de Gaulle. Nous remarquons qu'il s'agit de Beyrouth, Le Caire ou Londres. Cette date est bien entendu la même qui figure en haut et au centre du document « Extrait du décret du ».
- Sur la gauche est écrite celle de l'édition de cet extrait conforme, le lieu et la qualité du signataire. En plus du général Humblot, les signatures des autorités suivantes ont été rencontrées : pour le général commandant en chef le Proche Orient, le général adjoint ou « par ordre » (P.O.), le chef d'état-major.

5107

Swarc Robert 21 BLE 11027

Legion

EXTRAIT DU DÉCRET

DU 23 Juin 1941

PORTANT ATTRIBUTION

DE LA

CROIX DE LA LIBÉRATION

—
TONEATTI - ETTORE

*Le Général de GAULLE, Chef des Français Combattants,
Président du Comité National, nomme Compagnon de la
Libération :*

Nom *Girard* Prénoms

Grade *Soldat* Matricule

Affectation ou résidence *Légion Etrangère*

POUR EXTRAIT CONFORME

Date *16 Avril 1948*

Lieu *Bejrout*

Grade et Fonction du Signataire

P.O. : Le Chef d'Etat-Major

[Signature]

Fait à *Caire*

le *23 Juin 1941*

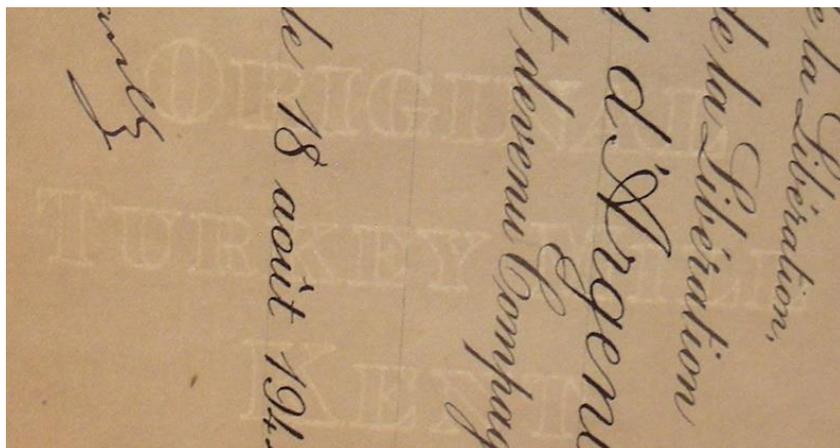
Le Général de GAULLE

Signé : DE GAULLE



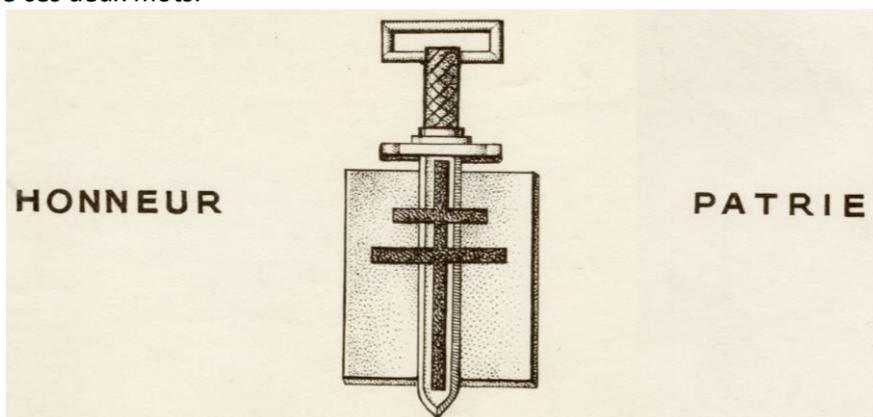
Brevet du premier modèle

Le premier « vrai » brevet de Compagnon de la Libération est réalisé avec une feuille blanche épaisse imprimée en noir et blanc au format paysage, sur laquelle figurent des impressions en noir et blanc. Il mesure 50,7 cm x 39 cm. Le papier utilisé présente en filigrane : ORIGINAL TURKEY MILL KENT



3- Détail du filigrane du brevet du 1^{er} modèle décerné au capitaine de vaisseau Thierry d'Argenlieu
© Musée de l'Ordre de la Libération

En haut au centre est imprimé « RÉPUBLIQUE FRANCAISE », en dessous figure « ORDRE DE LA LIBÉRATION » suivi d'une représentation de la croix de la Libération sans ruban à dominante de couleur blanche, entourée à gauche de « HONNEUR » et à droite de « PATRIE ». À noter que l'ensemble « DE LA » qui figure entre « ORDRE » et « LIBÉRATION » a une police majuscule un peu plus petite que ces deux mots.



4- Détail de la croix de la Libération d'un brevet vierge du 1^{er} type © Musée de l'Ordre de la Libération

5-

En-tête : « Le Général de Gaulle, chef de la France Combattante, Président du Comité National ».

Référence : Ordonnance n° 7 du 16 novembre 1940 créant l'ordre de la Libération.

Le brevet indique que le général de Gaulle a décerné par décret (*n° renseigné à la main*) la croix de la Libération à (*nom, prénom, fonction ou grade renseignés à la main*) qui est devenu Compagnon de la Libération à compter du...

En bas à gauche se trouve un cartouche pour l'enregistrement du numéro par le chancelier de l'ordre de la Libération, suivi de sa signature. Sur celle-ci se trouve un cachet à sec de « la Chancellerie de l'Ordre de la Libération, France Combattante ».

Sous la signature, presque situé au coin en bas à gauche du brevet, il est imprimé LONDRES 1943.

En bas à droite figure la signature du général de Gaulle préimprimée.

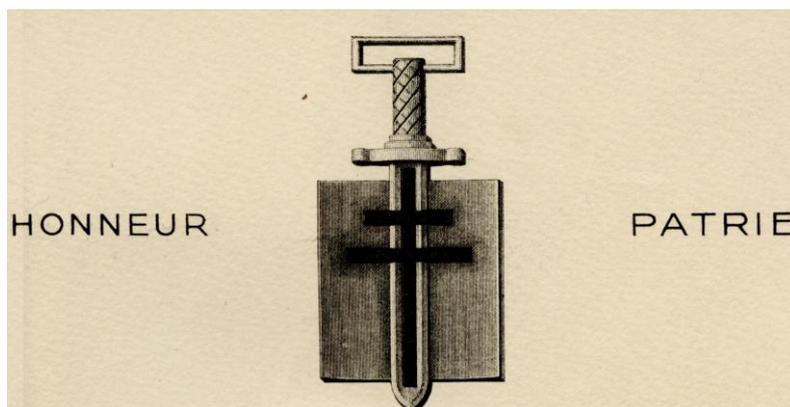
Trois exemplaires sont aujourd'hui présents dans les archives du musée : le brevet du sous-lieutenant Bissagnet fait à Londres le 29 avril 1943, celui du chef d'escadron Hettier de Boislabert fait à Londres le 20 mai 1943 et celui du capitaine de vaisseau d'Argenlieu fait à Londres le 18 août 1944. Les deux premiers portent respectivement les numéros 1 et 13, alors que le dernier nommé ne comporte pas de numéro d'attribution.

Brevet du deuxième modèle

Au premier regard, il ressemble au premier modèle, mais en faisant un peu plus attention, l'écu de la croix de la Libération est noirci alors que pour le premier modèle il est blanc. En allant dans le détail, le texte est complètement différent : organisation, références de textes,...

Ce deuxième modèle de brevet de Compagnon de la Libération est réalisé avec une feuille blanche épaisse imprimée en noir et blanc au format paysage, sur laquelle figurent des impressions en noir et blanc. Il mesure 46 cm x 36 cm. Le papier utilisé ne présente pas de filigrane, il est plus épais que celui du premier modèle.

En haut au centre est imprimé « RÉPUBLIQUE FRANCAISE », en dessous figure « ORDRE DE LA LIBÉRATION » suivi d'une représentation de la croix de la Libération sans ruban à dominante de couleur blanche, entourée à gauche de « HONNEUR » et à droite de « PATRIE ». Pour ce modèle, l'ensemble « DE LA » qui figure entre « ORDRE » et « LIBERATION » est de la même taille que ces deux mots.



7- Détail de la croix de la Libération du brevet du 2^e modèle du lieutenant Jules Muracciole © Musée de l'Ordre de la Libération

En-tête : « Par décret ... » a remplacé « Le Général de Gaulle » du premier modèle.

Références :

- Ordonnance n° 7 du 16 novembre 1940 du général de Gaulle, chef des Français Libres, créant l'ordre de la Libération.
- Ordonnance du 7 janvier 1944, relative à l'attribution de la croix de la Libération.

Le brevet porte les mentions suivantes : « La Croix de la Libération a été décernée à (nom, prénom, grade ou fonction ou alias).

En bas à gauche se trouve un cartouche pour l'enregistrement du numéro par le chancelier de l'ordre de la Libération, suivi de sa signature qui est soit celle du chancelier de l'ordre de la Libération, celle du secrétaire du Conseil de l'Ordre (Bernard Laporte) ou celle du secrétaire de l'Ordre (François Marion).

Sur la signature se trouve un cachet à sec de « la Chancellerie de l'Ordre de la Libération, France Combattante ».

Il n'y a aucune mention d'impression, ni de date sur ce brevet.

En bas à droite figure la signature du général de Gaulle préimprimée.

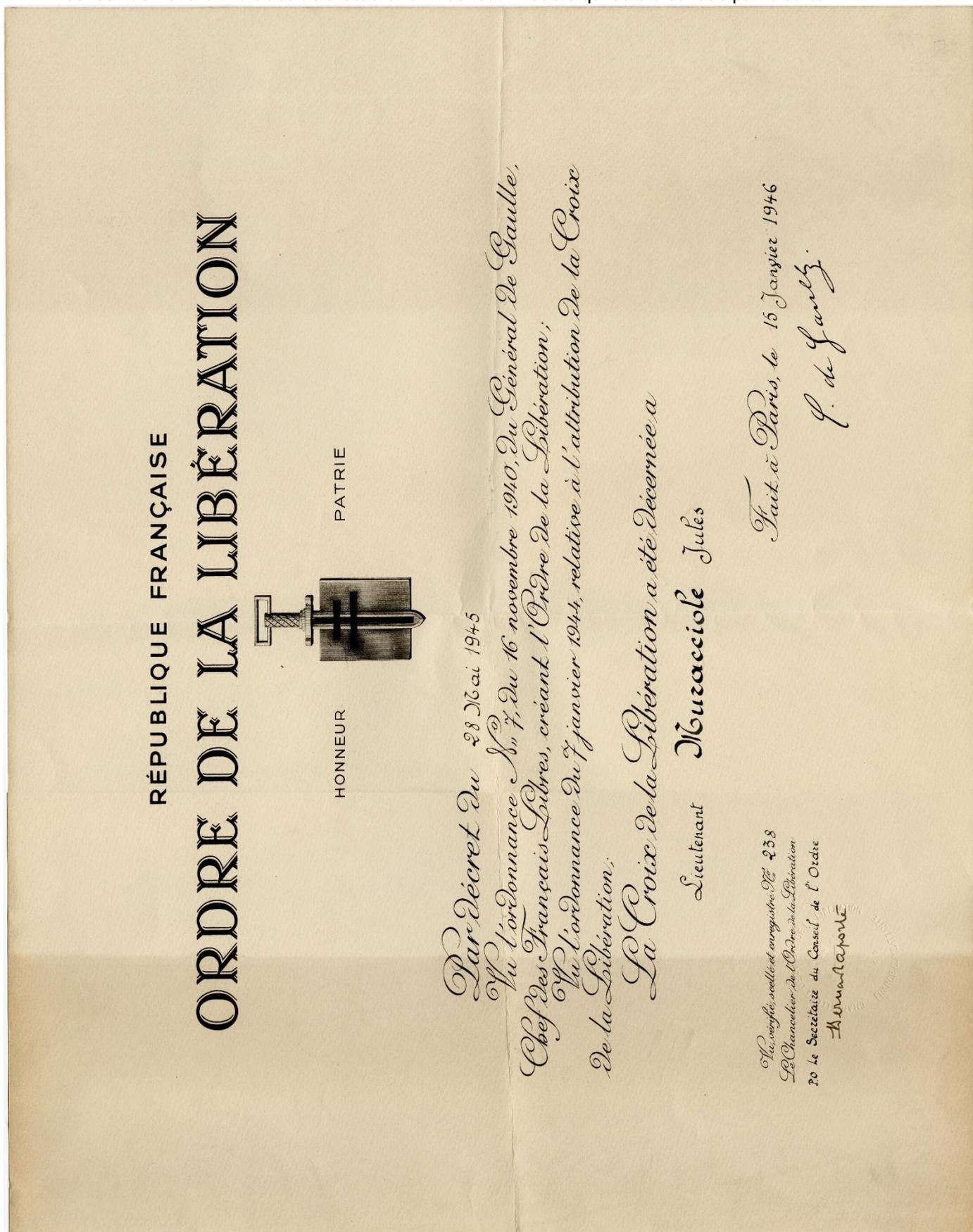
Les brevets du 2^e modèle ont été attribués à partir du premier trimestre 1945² et jusqu'à la fin septembre 1947. Un pic d'envoi a été identifié au début de l'année 1946.

Comme celui du 1^{er} modèle, le brevet du 2^e modèle n'a pas été systématiquement envoyé aux Compagnons ou à leur famille, ceux-ci devaient non seulement faire la démarche de demander au secrétariat de l'Ordre d'établir un brevet, mais surtout, la croix de la Libération devait avoir été reçue officiellement lors d'une cérémonie³ pour être éligible.

² Dans la lettre n°488 du 18 avril 1945 du capitaine Marion au maréchal des logis Corlu, le secrétaire de l'Ordre demande que lui soient envoyés les lieu et date de naissance de son frère afin que soit établi un diplôme. Archives du MOL, dossier Corlu.

³ Précision donnée au lieutenant-colonel Morel-Deville par Bernard Laporte dans son courrier n°349 du 20 août 1946. Archives du MOL, dossier Morel-Deville.

À partir d'octobre 1947, il n'est plus envoyé de brevets aux ayants-droit ou ayants-cause : il n'y a plus de brevet disponible et ces brevets du 2^e modèle sont même qualifiés de « provisoires » puisque le Conseil de l'Ordre avait décidé d'étudier un nouveau modèle qui sera distribué par la suite⁴.



8- Brevet de l'Ordre de la Libération du 2^e type du lieutenant Jules Muracciole © Musée de l'Ordre de la Libération

⁴ Lettre n°315 O.L. du 30 septembre 1947 de Bernard Laporte à M. Millet Archives du MOL, dossier Millet.

Brevet du troisième modèle ou brevet définitif

Aucun brevet du second modèle n'est plus délivré à partir d'octobre 1947⁵ : il est identifié qu'un nouveau modèle de brevet est en cours d'examen par le Conseil de l'Ordre et qu'il devrait être imprimé « très prochainement ». Celui-ci devait être envoyé aux Compagnons « dès que possible ». Or rien n'est validé en fin 1947, ni en 1948.

Les cartes d'identité de Compagnon⁶ envoyées à partir de 1949 par la société d'entraide des Compagnons de la Libération viendront un peu combler ce vide pour les Compagnons n'ayant pas reçu de brevet du premier modèle, ni du second modèle. Finalement, ce n'est que 15 années après que le brevet définitif est imprimé et envoyé à tous les Compagnons. Sans avoir plus de précision sur le choix du modèle du brevet définitif parmi des projets proposés, deux d'entre eux sont présents dans les archives du musée de l'Ordre de la Libération⁷.

Le premier projet présenté ci-dessous, mesure 28 cm x 38 cm, il est dessiné au crayon de bois sur une feuille de papier épais blanc. Ses principales caractéristiques sont la concentration du texte au centre et la présence de la croix de la Libération avec son ruban en haut au centre, et celle du collier de Grand Maître en bas au centre.

Le second projet présenté ci-après mesure 28,1 cm x 38,1 cm. Également dessiné au crayon de bois sur une feuille de papier épais blanc, ses principales caractéristiques sont la concentration du texte au centre et la présence de la croix de la Libération avec son ruban en haut au centre, et celle d'une couronne de lauriers sur les côtés avec des armes et des drapeaux en bas sur les côtés.

Le modèle finalement sélectionné est l'œuvre de Robert LOUIS, héraldiste (1902-1965), dont la signature figure en haut à droite du brevet (dans le ruban) qui est imprimé sur une feuille de papier blanc épais d'un format de 38 cm sur 28 cm.

Il est décoré sur son pourtour d'une bordure de 2 cm aux couleurs du ruban de la croix de la Libération. Il est orné en son centre du collier de l'ordre de la Libération. Il reprend les mêmes références que le brevet du deuxième modèle et le même début.

Le brevet indique que la croix de la Libération a été décernée au récipiendaire. À noter que la signature du général de Gaulle n'est plus présente⁸. On trouve en bas à gauche celle du secrétaire de l'Ordre (Jules Muracciole) et en bas à droite celle du chancelier de l'Ordre (Claude Hettier de Boislambert). Sous celle-ci se trouve un cachet à sec de la chancellerie de l'ordre de la Libération.

Les noms et prénoms des Compagnons sont écrits en lettres gothiques, comme le numéro d'enregistrement du brevet. Il a été remarqué que les premiers brevets décernés ont le nom du Compagnon écrit en majuscules mais cela n'est plus le cas rapidement ensuite.

Ces brevets ont été réalisés en 1964. Ils ont été numérotés suivant l'ordre de l'annuaire. Une première série comporte le nom des Compagnons vivants en 1965 et sont numérotés de 1 à 588. Ensuite une seconde série comporte les unités et villes Compagnon, comme les Compagnons décédés avant 1966. Ainsi, Michel ABALAN recevra le brevet avec le numéro 1 (voir plus bas).

Les brevets ont été envoyés à partir de février 1965 à tous les Compagnons encore vivants dont la chancellerie de l'Ordre avait les coordonnées. Un exemple de lettre accompagnant le « diplôme » est proposé ci-dessous. Celle-ci, à en-tête de l'ordre de la Libération et signée par le secrétaire de l'ordre, comprenait un coupon à découper et à renvoyer à la chancellerie de l'Ordre afin d'attester de la bonne réception du brevet. À partir de janvier 1966, les brevets ont également été envoyés aux familles des Compagnons décédés avant 1966, accompagnés d'une lettre similaire à celle présentée, ainsi qu'aux unités et aux villes Compagnons de la Libération.

⁵ Lettre n°3232 O.L. du secrétaire adjoint du Conseil de l'Ordre au colonel Colonna d'Istria du 16 octobre 1947.

⁶ Voir article disponible sur le site Internet de l'Ordre de la Libération.

https://www.ordredelaliberation.fr/sites/default/files/media/fichers/Carte%20d%27identit%C3%A9%20Compagnons_vfinale.pdf.

⁷ Ils sont inventoriés sous les numéros N3118 et N3158.

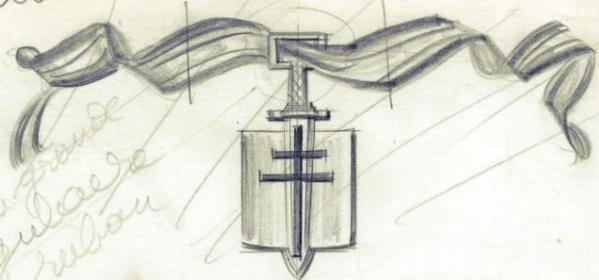
⁸ Seule une photographie d'un exemple de brevet a été vue avec la signature du général de Gaulle et celle de Claude Hettier de Boislambert : il est attribué à Philippe Leclerc de Hauteclocque. Il n'a pas été trouvé d'explication à cette originalité, sachant que celui-ci a également un brevet signé par Jules Muracciole et Claude Hettier de Boislambert. Ils ont le même numéro d'attribution (n°854).

Patriam servas vel tu

*Patriam servando
Victoriam tulit*

*Don
apin redificationis*

*Faire absorber en grande
partie l'anneau selon qu'il se
peut de l'anneau
de suspension*



HONNEUR PATRIE
REPUBLIQUE FRANÇAISE

ORDRE DE LA LIBERATION

PAR DECRET DU 19 JUIN 1941
VU L'ORDONNANCE N°7 DU 16 NOVEMBRE 1940
DU GENERAL DE GAULLE CHEF DES FRANÇAIS
LIBRES CREANT L'ORDRE DE LA LIBERATION
VU L'ORDONNANCE DU 7 JANVIER 1944
RELATIVE A L'ATTRIBUTION DE LA CROIX DE
LA LIBERATION

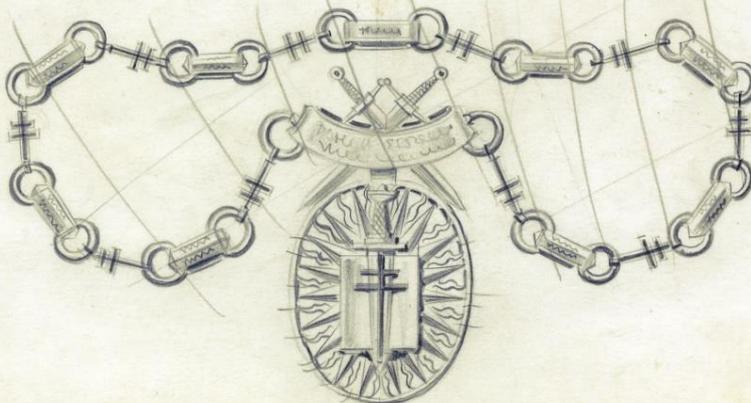
LA CROIX DE LA LIBERATION A ETE DECERNEE A

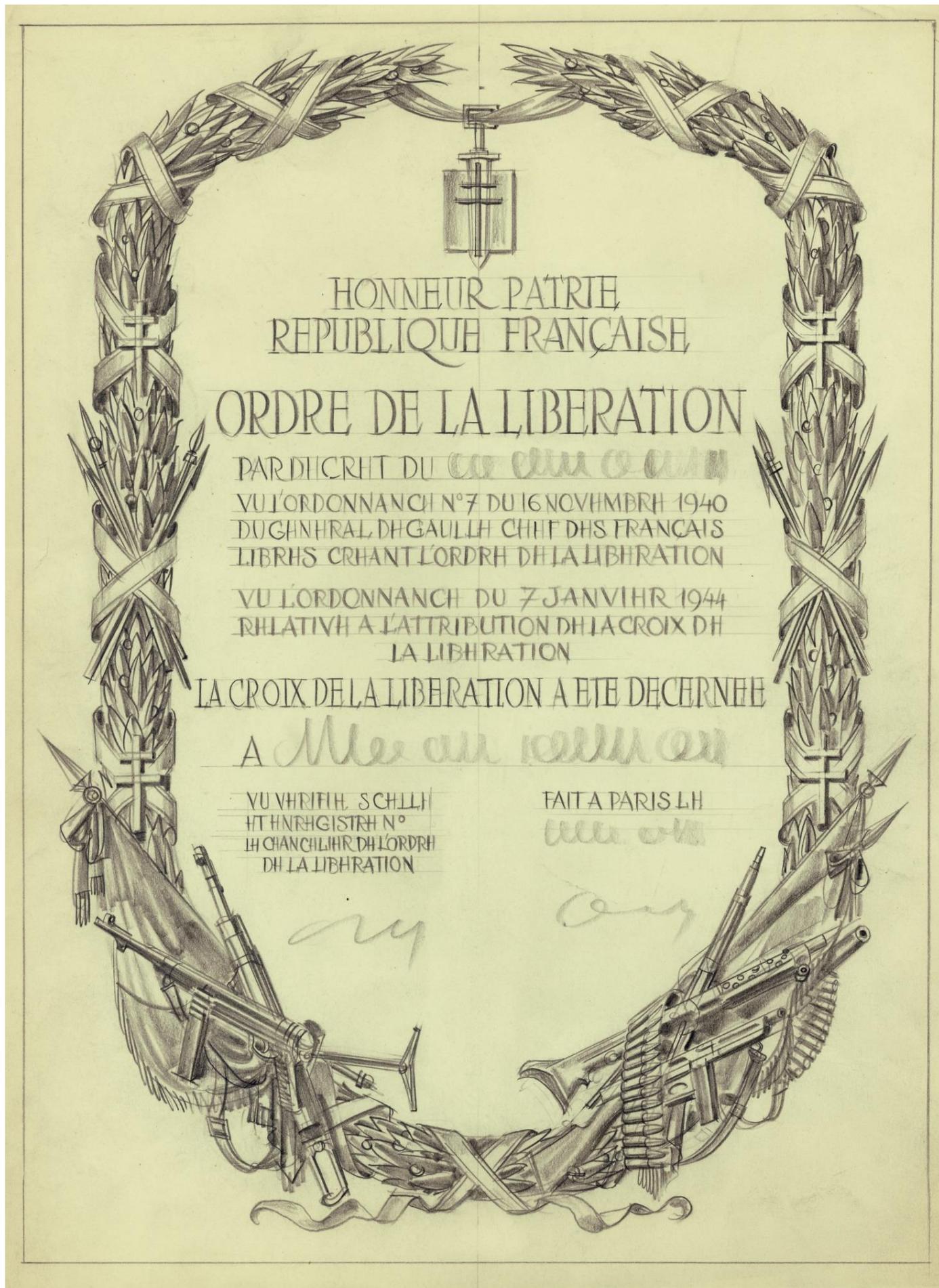
[Handwritten name in cursive]

VU VERIFIE SCHELLE
ET ENREGISTRE N° 01
LE CHANCELIER DE L'ORDRE
DE LA LIBERATION

FAIT A PARIS LE
[Handwritten date]

*GRAND
CROIX*





HONNEUR PATRIE
REPUBLIQUE FRANÇAISE

ORDRE DE LA LIBERATION

PAR DECRET DU *10 mai 1941*
VU L'ORDONNANCE N° 7 DU 16 NOVEMBRE 1940
DU GÉNÉRAL DE GAULLE CHIEF DES FRANÇAIS
LIBÉRÉS CRÉANT L'ORDRE DE LA LIBÉRATION
VU L'ORDONNANCE DU 7 JANVIER 1944
RELATIVE À L'ATTRIBUTION DE LA CROIX DE
LA LIBÉRATION

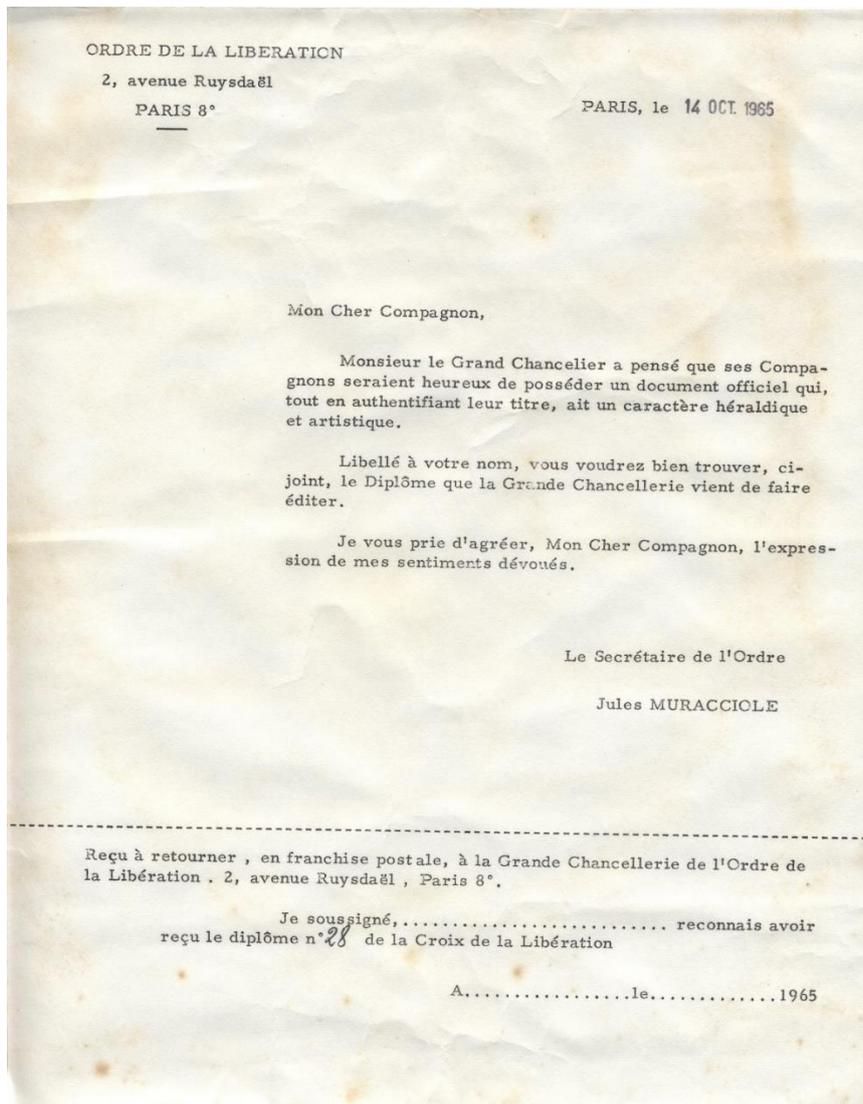
LA CROIX DE LA LIBERATION A ÉTÉ DÉCERNÉE

A *Mlle Marie Madeleine de la Motte*

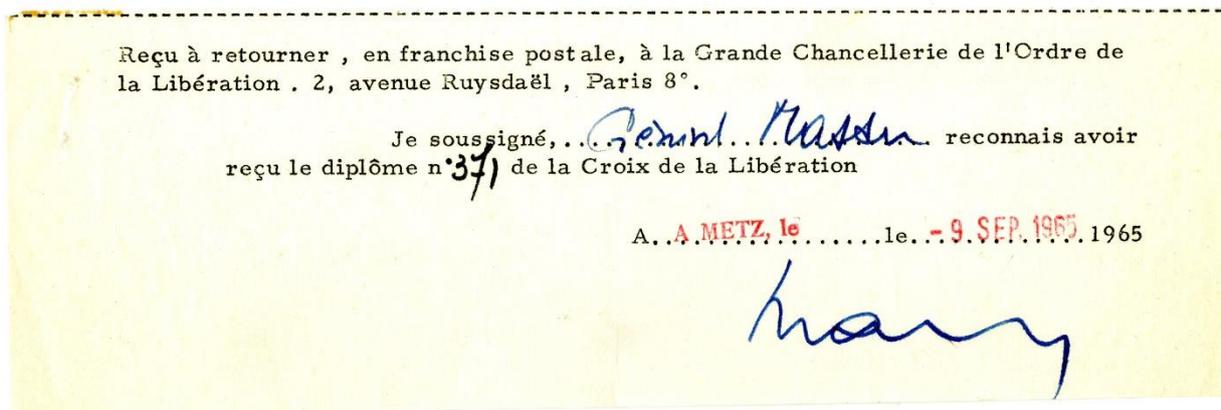
VU VÉRIFIÉ, SCÉLÉ
ET ENREGISTRÉ N°
LE CHANCELIER DE L'ORDRE
DE LA LIBÉRATION

FAIT À PARIS LE

10 mai 1941



13- Lettre de la chancellerie de l'Ordre de la Libération accompagnant les brevets © Christophe Juvanon



14- Reçu retourné par le général Massu © Musée de l'Ordre de la Libération

Cyrille Cardona
Membre de la SAMOL

Avec la participation de Jacques Caléro
Membre de la SAMOL

Nos sincères remerciements à Roxane Ritter,
responsable des archives et de la bibliothèque du musée de l'Ordre de la Libération